

L'an deux mil vingt-cinq le 15 décembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur CRAMER Michel, Maire.

Étaient présents : Madame DELILLE Lætitia.

Messieurs CRAMER Michel, DUVAL Cédric, LEGRAND Lucien, MOREL Teddy et PLICHET Guillaume.

Étaient absentes excusées : Mesdames FESSARD Séverine et LEFRANÇOIS Dominique.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer, et membre auxiliaire Madame DESFRICHES Cécile, Secrétaire de Mairie.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Proposition est faite de désigner Monsieur MOREL Teddy pour assurer ces fonctions.

Compte-rendu

Approbation et signatures du compte rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2025.

2025 - 07/01 : Vote du débat d'orientation budgétaire en investissement :

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le projet des opérations d'investissement mis à jour suite aux échanges du Conseil Municipal du 17 novembre dernier.

SECTION INVESTISSEMENT 2026				
LIBELE	Budget précédent	CA 2025	Situation	Nouvelles propositions 2026
OP 186 Extincteur	390,00 €	389,88 €	à reconduire	390,00 €
OP 188 Aménagement Ravine	3 000,00 €	0,00 €	à reconduire	3 000,00 €
OP 225 Aménagement Monument aux morts	12 500,00 €	0,00 €	à reconduire 2026 +	4 500,00 €
OP 239 Défense incendie	0,00 €	0,00 €	Terminée	0,00 €
OP 241 Etudes aménagement ravine	3 000,00 €	0,00 €	à reconduire	3 000,00 €
OP 231 Enfouissement réseaux SIEGE rue Henri KRATZ	30 000,00 €	0,00 €	R.A.R	0,00 €
OP250 LED Impasse 4 tours, grande aulnaie et rue de fontaine Guerard	2 167,00 €	1 479,27 €		0,00 €
OP 251 Réfection cours de l'école	23000 € + 4 000 € DM2	24 577,80 €		0,00 €
OP253 Accès PMR cimetière	18 000,00 €	16 171,78 €		0,00 €
OP254 Isolation cuisine SAC et terrain	12 000,00 €	0,00 €	à reconduire	12 000,00 €
OP255 Aménagement cour de l'école	8500 € + 2153 € DM5 :10 653 €	9 442,79 €	à reconduire	1 000,00 €
OP256 PC école	1 000,00 €	912,00 €		0,00 €
OP257 Défense incendie tranche N°2	6 000,00 €	250,03 €	à reconduire	1 000,00 €
OP258 Rénovation énergétique mairie tranche 1	9 000,00 €	7 082,86 €		0,00 €
OP259 Relevage de sépultures et colombarium	15 000,00 €	0,00 €	RAR	11 000,00 €
OP 260 Travaux église	2 000,00 €	0,00 €	à reconduire	10 000,00 €
OP261 Installations de caméras	1 000,00 €	0,00 €	à reconduire	1 000,00 €
OP262 Achat copieur	3 900 € DM3	3 900,00 €		0,00 €
OP263 Création d'espaces vert	1 500 € DM6	1 080,00 €	à reconduire	1 500,00 €
OP 264 Réfection passage derrière le réfectoire			Nouvelle	4 500,00 €
OP265 Création parking accès PMR église			Nouvelle	35 000,00 €
OP266 Rénovation murs enceinte cimetière tranche 1			Nouvelle	10 000,00 €
OP267 Rénovation énergétique école tranche 1			Nouvelle	10 000,00 €
OP268 Rénovation énergétique mairie tranche 2			Nouvelle	0,00 €
Total dépenses OP		65 286,41 €		107 890,00 €
RAR				35 637,00 €
D001				0,00 €

Emprunts (capital) fin 2041 Taux : 1,03% 300 000 €	14 005,18 €	14 005,18 €	à reconduire	14 150,00 €
165 Dépôts cautionnements	510,00 €	0,00 €	à reconduire	510,00 €
040 Amortissement (dépense)	4 110,12 €	4 355,49 €		3 882,59 €
020 dépenses imprévues	0,00 €			0,00
Total des dépenses d'investissement		83 174,18 €		162 069,59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité de 6 voix « pour » :

- **L'orientation budgétaire en investissement ainsi présenté.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

2025 - 07/02 : Vote des travaux de rénovation énergétique de la classe de petite section et de son dortoir et vote de la demande d'un fond de concours auprès de la CDCLA :

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'en conséquence du vote du débat d'orientation budgétaire en investissement, il faut voter la tranche 1 (OP267) de la rénovation de la classe de petite section et du dortoir de l'école. Cette tranche consiste à améliorer l'isolation et à refaire le faux plafond de la salle de classe, du dortoir et des WC ; ainsi qu'à équiper le dortoir en éclairage à LED, et à refaire la peinture du dortoir.

Ces travaux visent à diminuer la consommation de chauffage et d'électricité et à augmenter le confort d'utilisation de la petite section de l'école maternelle. La totalité des devis de la phase 1 est de 9 595,00 €.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la CDCLA offre la possibilité de bénéficier à nouveau du fond de concours.

Le montage financier de l'opération 267, rénovation énergétique école tranche 1 est donc le suivant :

Les dépenses à réaliser pour un montant de 9 595 € sont liées :

- A l'isolation et la réfection du faux plafond.
- Au changement des éclairages par des LED.
- A la peinture de la salle du dortoir.

Les recettes sont assurées par :

- Un fond de concours de la CDCLA pour les Communes à hauteur de 3 000 €
- Un autofinancement de la Commune à hauteur de 6 595 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la sollicitation d'un fond de concours avec la CDCLA et de lui permettre de signer tout document lié à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité de 6 voix « pour »

- **Un avis favorable à la sollicitation d'un fond de concours avec la CDCLA.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

2025 - 07/03 : DM7 : Amortissement des subventions :

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que lors des travaux de rénovation de la Salle d'Activités Communale, de l'accès PMR de la mairie et des travaux d'assainissement en traverse de la rue du Cardinal Amette, la Commune a obtenu des subventions. L'amortissement de certaines d'entre elles n'a pas été prévue aux budgets de 2024 et de 2025. Il faut donc faire une DM 7 pour ajouter :

- L'amortissement de la subvention départementale pour la rénovation de la SAC de 30 826 € ; amortissable sur 30 ans : soit 1 027,53 € par an. Soit 2055,06 € pour 2024 et 2025
- L'amortissement de la subvention DETR pour l'accès PMR de la Mairie de 14 187 € ; amortissable sur 30 ans : soit 472,90 € par an. Soit 315,25 € au prorata-temporis de 2025
- L'amortissement de la subvention départementale de l'assainissement en traverse de 40 000 € amortissable sur 50 ans : soit 800 € par an. Soit 1 600,00 pour 2024 et 2025

La Décision Modificative DM7 à voter est la suivante :

- Recette de fonctionnement
 - Chapitre 042 article 777 : + 3 970,31 €
- Dépenses de fonctionnement
 - Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement + 3 970,31 €
- Recette d'investissement
 - Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation + 3 970,31 €
- Dépense d'investissement
 - Chapitre 040 - Article 13913 : + 3 970,31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de 6 voix « pour », vote la Décision Modificative comme suit :

➤ **DM7 : Amortissement des subvention non prises en compte en 2025**

- **Recette de fonctionnement**
 - **Chapitre 042 article 777 :** + 3 970,31 €
- **Dépenses de fonctionnement**
 - **Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement** + 3 970,31 €

- 25-07 421
- **Recette d'investissement**
 - **Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation** + 3 970,31 €
 - **Dépense d'investissement**
 - **Chapitre 040 - Article 13913 :** + 3 970,31 €
 - **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

2025 - 07/04 : DM8 : Amortissement des immobilisations :

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que sur l'année 2025 :

- La Commune a payé au SIEGE la somme de 1 479.27 € liée aux travaux de passage en éclairage LED correspondant à l'OP 250. Monsieur le Maire précise qu'avec la nomenclature M57 l'amortissement doit être commencé au prorata-temporis du paiement de nos investissements. La Commune ayant payé cette facture fin mai, il aurait fallu amortir à partir de cette date. Les amortissements du SIEGE se font sur 20 ans. La Commune doit donc amortir 73,96 € par an. Soit pour 2025 : $73.96 \times 7/12 = 43,14$ €
- La Commune a payé la somme de 35 467.56 € liée aux travaux PMR mairie correspondant à l'OP 233. La facture a été payée fin décembre 2024. Les amortissements se font sur 30 ans il faut donc amortir 1 182,25 €.
- La Commune a payé la somme de 22 605,00 € liée aux travaux de réfection de la cour de l'école correspondant l'OP 251. Monsieur le Maire précise que la facture a été payée fin juillet. Il aurait fallu amortir à partir de cette date. Les amortissements se font sur 30 ans. La Commune doit donc amortir 753,50 € par an. Soit pour 2025 : $753,50 \times 5/12 = 313,95$ €

La Décision Modificative DM8 à voter est la suivante :

- Dépenses de fonctionnement
 - Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement - 1 539,34 €
 - Chapitre 042 article 681 : + 1 539,34 €
- Recette d'investissement
 - Chapitre 040 Article 2800: + 1 539,34 €
 - Chapitre 021 Virement de la section d'exploitation : - 1 539,34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de 6 voix « pour », vote la Décision Modificative comme suit :

- **DM8 : Amortissement des immobilisations non prises en compte en 2025**
 - Dépenses de fonctionnement
 - Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement - 1 539,34 €
 - Chapitre 042 article 681 : + 1 539,34 €
 - Recette d'investissement
 - Chapitre 040 Article 2800: + 1 539,34 €
 - Chapitre 021 Virement de la section d'exploitation : - 1 539,34 €

Compte rendu de la réunion intercommunale du SIEGE :

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que lors de la réunion de préparation de la programmation des travaux du SIEGE sur l'intercommunalité de la CDCLA, le directeur du SIEGE a présenté les critères prioritaires de réalisation des travaux. Ces critères sont les suivants : la résorption des fils nus, les clients mal alimentés et les postes en surcharge puis la sécurité environnement. L'enveloppe disponible pour la CDCLA est d'environ 670 000 € pour ce type de travaux.

Les communes suivantes ont été retenues pour des travaux, en 2026, sur les réseaux :

Les Communes retenues sont : PSP, LILLY, BACQUEVILLE, MENESQUEVILLE.

Pour l'éclairage public, l'enveloppe disponible pour la CDCLA est d'environ 113 000 €.

Monsieur le Maire présente la liste des communes qui ont été retenues pour des travaux, en 2026,

Présentation des rapports d'analyse :

Du SIA :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse du SIA de Romilly, Pont Saint Pierre, Douville:

Tableau récapitulatif des indicateurs

	Valeur 2023	Valeur 2024
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 917	4 886
D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	56,2	77
D204.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	4,26	4,02
Indicateurs de performance		
P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95,82%	96,28%
P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de		

collecte des eaux usées [points]	113	113
P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
25-07 422	SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025	
P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité [€/m ³]	0,0431	0

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse du **SIEGE**

Questions diverses :

- Monsieur le Maire fait la lecture du courrier de la famille Tanquerel qui demande un accès à leur parcelle cadastrée AB 231 par la place Lucien Nicolas. Après quelques échanges le Conseil Municipal refuse que la sortie d'une propriété privée s'effectue sur la place qui ne doit pas devenir une voie d'accès à des entrées privées.
- M. DUVAL Cédric, second d'adjoint, informe le Conseil Municipal que la « Vieille Eglise » va être vendue. Il précise que la Commune possède un droit de préhension qui pourrait être utilisé. Après quelques échanges le Conseil Municipal refuse d'utiliser ce droit. L'acquisition de ce bâtiment entraînerait trop de dépenses pour l'adapter à une activité quelconque.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22h00.